



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil sous Bois, le 22 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé FranceAgriMer pour les filières laitières du 21 mars 2012 : points-clés

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières laitières s'est réuni le 21 mars 2012, sous la présidence de Gérard Budin. À l'ordre du jour notamment, situation des marchés en début de campagne 2012 et plan stratégique.

Situation des marchés : collecte laitière dynamique, prix fermes sauf en beurre

Lait de vache conventionnel : les producteurs français se préparent à la fin des quotas laitiers. Deux phénomènes en témoignent : le renforcement des effectifs de vaches laitières dans le croissant laitier qui s'étend des Pays de La Loire jusqu'aux contreforts du Massif Central en passant par la Bretagne, la Normandie et les Plaines de l'Est, et le rajeunissement des troupeaux, avec un effectif de génisses en croissance régulière alors que le cheptel de vaches de plus de 24 mois continue de diminuer.

La collecte laitière européenne reste dynamique, en hausse de 1,9 % sur les dix premiers mois de la campagne 2011/12. La France (+ 4,6 %), la Pologne (+ 4,2 %) et l'Allemagne (+2,4 %) affichent les plus fortes progressions. Les prix des produits laitiers au niveau mondial restent élevés, qu'il s'agisse de la poudre à 0 % de matière grasse, de la poudre à 26 % MG ou de la poudre de lactosérum. En revanche, le prix du beurre est orienté à la baisse sur les marchés mondiaux et communautaire.

Lait de vache bio : en France, la collecte de lait bio est en forte progression à 348 millions de litres en 2011(+ 26 %), avec des débouchés porteurs. Le lait bio conditionné augmente de 15 % à 187 millions de litres. Les fabrications de yaourts et fromages bio, certes bien plus confidentielles, progressent aussi de 16 %. Le prix du lait bio a progressé de 2,3 % en 2011 pour atteindre 420 € les 1 000 litres en moyenne.

Lait de chèvre : la collecte de lait de chèvre a continué de progresser en 2011 (+ 1,9 %), mais à un rythme moins soutenu qu'en 2009 et 2010. Les importations restent limitées et les utilisations intérieures de lait de chèvre continuent d'augmenter en 2011. Au total, le « surstock » constaté depuis 2009, se résorbe un peu mais pèse toujours sur les valorisations industrielles de type fromages de chèvre.

Lait de brebis : la collecte de lait de brebis reste stable sur les trois premiers mois de la campagne (novembre 2011 à janvier 2012). Les fabrications de fromage au lait de brebis, en progression de près de 3 %, affichent un certain dynamisme, tirées par le Rayon de Roquefort.

Pour en savoir plus, consulter le diaporama sur la situation des marchés et la conjoncture présenté au Conseil spécialisé du 21 mars dans l'espace Lait du site internet www.franceagrimer.fr.

Plan stratégique pour la filière laitière : création d'un fonds d'aides aux investissements des entreprises

La principale innovation du plan stratégique pour la filière laitière en 2012 réside dans la création d'un fonds « investissements » destiné aux entreprises laitières.

Ce fonds a pour objectif premier de pérenniser la transformation laitière dans les situations de déprise

En second lieu, il pourra permettre l'accompagnement de restructurations industrielles et commerciales, pour favoriser la création de « pôles » dans les régions ou les bassins ;

Et enfin, l'amélioration de la compétitivité de la filière.

Quatre dispositifs d'aides sont prévus à ce titre :

- aides aux investissements matériels
- aide à la reprise d'actifs (reprise d'un site de traitement ou de transformation)
- aide à la reprise de société ou création de filiale commune (fusion, rachat ou prise de participation majoritaire)
- aide aux investissements immatériels (conseil extérieur).

Toutes les entreprises pérennes de commercialisation et de transformation sont éligibles. En dehors des zones d'aide à finalité régionale (zonage AFR) les aides seront soumises au plafond *de minimis* pour les grandes entreprises (soit 200 000 € maximum par groupe pour 3 ans).

Sous cette réserve, les aides prévues sont variables en fonction des dispositifs, de la taille des entreprises et du zonage : elles varient de 10 à 50 % des assiettes éligibles, dans la limite de 1 million d'euros par groupe et par an.

D'autres orientations stratégiques plus classiques sont également prévues pour 2012 : lait de montagne, lait scolaire, plan spécifique caprin.

Bassins laitiers : bilan de la première campagne de redistribution

Pour 2011/12, la ressource disponible pour la redistribution livraisons s'élève à 920 millions de litres environ (3,8 % du quota), dont 730 millions de litres au titre de la redistribution gratuite pour la campagne en cours, 30 millions de litres de report de quantités gelées en 2010/11 (Auvergne-Limousin et Sud-Est) et 160 millions de litres au titre des TSST (transfert spécifique sans terre).

Les critères de redistribution retenus dans les différents bassins sont les suivants :

- **jeunes agriculteurs installés depuis moins de cinq ans (JA)** : attribution de 40 000 à 100 000 litres en fonction des bassins ;
- **les producteurs pour lesquels l'attribution du quota permet de contribuer à la rentabilité de leur exploitation** (par exemple, producteurs dont le quota est inférieur à la moyenne du bassin laitier, production sous signe de qualité) sont également pris en compte dans tous les bassins. La redistribution est soit forfaitaire, soit en pourcentage du quota ;
- **prise en compte du taux de réalisation du quota, comme critère d'exclusion** : ce critère varie de 85 % (Nord-Picardie) à 96 % (Sud-Est) ;
- **les investisseurs récents** bénéficient d'une attribution spécifique dans quatre bassins ;
- **prise en compte d'un critère main-d'œuvre** pour le montant d'attribution dans 3 bassins
- retour aux cessionnaires dans 8 bassins.

Globalement, près de 60% des producteurs bénéficient d'une attribution, dont la moyenne est de 15 000 litres (48 400 litres pour les jeunes, 13 900 litres pour les autres), avec des situations contrastées entre deux groupes de bassins.

En effet, hors dotations JA, dans le Grand Ouest, Nord Picardie, Normandie et Grand Est, deux-tiers à trois-quarts des producteurs sont attributaires d'environ 10 000 litres en moyenne. Dans les autres bassins, la part des bénéficiaires est comprise entre un tiers et la moitié des producteurs et le litrage moyen octroyé varie de 20 000 à 60 000 litres.

Pour en savoir plus consulter le bilan détaillé en ligne sur le site internet :
http://www.franceagrimer.fr/content/download/14169/103220/file/04%2001Bilan_fonctionnement_bassins.pdf

Contacts presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet
Laurence Gibert

Tél. : 01 73 30 22 54
Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert@franceagrimer.fr